

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ISERE



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2021

### SEANCE DU 21 JUIN 2021

Le VINGT ET UN JUIN DEUX MILLE VINGT ET UN à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CASSIEN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Paul-Henri HAUMESSER, Maire.

**Etaient présents :** AILLOUD Laurent, ARNOUX Michel, BURLON Sylvie, CALLET Patricia, CHARLOT Catherine, COTTAVE Françoise, COURTADE Pierre, DOSSENA Danièle, FETAZ Christine, GEORGEAULT Stéphane, HAUMESSER Paul-Henri, JOSSERAND Max, MOREAU Marie-Geneviève, PIERRE Mathieu, PROST-TOURNIER Isabelle.

**Etaient absents :**

**Date de convocation :** 14/06/2021

**Secrétaire de séance :** FETAZ Christine

**Date affichage du compte rendu :** 30/06/2021

### ORDRE DU JOUR

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 31 mai 2021

1. DELIBERATION 2021-19 : TARIFICATION DE L'ESPACE MAURICE BERTHET
2. DELIBERATION 2021-20 : NOUVEAU REGLEMENT DES SALLES MUNICIPALES
3. DELIBERATION 2021-21 : NOUVEAU REGLEMENT DES SALLES MUNICIPALES

## **1. DELIBERATION 2021-19: TARIFICATION DE L'ESPACE MAURICE BERTHET**

Le Maire donne la parole à Christine FESTAZ, adjointe, afin qu'elle expose au conseil les propositions de la commission « finances » concernant la tarification des locations de l'espace Maurice Berthet.

Elle rappelle le tarif appliqué depuis la délibération du 10 juillet 2015 et propose à l'Assemblée de délibérer les tarifs et conditions suivants :

### **GRANDE SALLE ET PETITE SALLE :**

#### **Location aux particuliers habitant la commune :**

- Location du vendredi 15h00 au samedi 09h00 : 200 €
- Location du samedi 15h00 au lundi 08h00 : 350 €
- Location du vendredi 15h00 au lundi 08h00 : 400 €

Cette somme peut être versée en une fois au moment de la réservation, ou en 2 fois avec un acompte de 100 € au moment de la signature du contrat et le complément le jour de la location.

#### **Location aux associations locales :**

- Gratuite dans la limite de 5 manifestations par association et par année civile (hors Assemblée Générale) dans le cadre prévu par le règlement des salles municipales.

#### **Location aux associations n'ayant pas leur siège à la mairie de Saint-Cassien mais dans une des communes de la CAPV :**

- Location du vendredi 15h00 au samedi 09h00 : 200 €

Le paiement est dû à la signature du contrat.

#### **Location aux particuliers extérieurs, entreprises extérieures, associations hors territoire CAPV :**

- Location du vendredi 15h00 au samedi 09h00 : 500 €
- Location du samedi 15h00 au lundi 08h00 : 750 €
- Location du vendredi 15h00 au lundi 08h00 : 1 000 €

La commune demande, lors de la signature, du contrat un acompte :

- De 300 € pour la location vendredi/samedi
- De 400 € pour la location samedi/lundi
- De 500 € pour la location vendredi/lundi

Ou le versement complet de la somme ci-dessus.

#### **Pour les Assemblées Générales :**

- Gratuité pour les associations ou autres organismes du Pays Voironnais
- Les Assemblées se déroulent prioritairement dans la salle des associations au gymnase ou à défaut dans la salle des mariages.

### **Cautions pour toutes les locations de l'Espace Maurice Berthet :**

Cautions pour dégradations :	800 €
Cautions pour défaut d'entretien :	200 €
Cautions pour clés :	100 €
Cautions pour les poubelles :	100 €

### **PETITE SALLE SEULE :**

Location uniquement aux associations, entreprises, collectivités locales, organisme de formation pour des réunions ou activités sans but lucratif pour une durée de 24h :

- Tarif 100 € pour les extérieurs
- Gratuit pour les locaux et la CAPV
- Chèque de caution de 300 € obligatoire

Cette délibération prend effet ce jour pour toute nouvelle réservation (pas d'application rétroactive). Par ailleurs, seuls les règlements par chèque seront dorénavant acceptés.

Le Conseil vote à l'unanimité les nouveaux tarifs de l'Espace Maurice Berthet.

## **2. DELIBERATION 2021-20 : NOUVEAU REGLEMENT DES SALLES MUNICIPALES**

Pour permettre la bonne continuité du service des locations et les prêts des salles municipales et avoir ainsi une meilleure lisibilité, Monsieur le Maire donne la parole à Christine FESTAZ, Adjointe, pour soumettre à l'assemblée délibérante le nouveau règlement d'utilisation des salles municipales.

Ce règlement prendra effet ce jour pour toute nouvelle réservation.

Le Conseil, après avoir délibéré à l'unanimité, accepte le nouveau règlement.

### 3. DELIBERATION 2021-21 : CONVENTION ACCUEIL DE L'ASSOCIATION "LES PETITS POTES" ETE 2021

Monsieur le Maire donne la parole à Marie-Geneviève MOREAU, Adjointe, pour présenter aux conseillers la convention de mise à disposition des locaux communaux pour l'accueil de l'association "Les Petits Potes," en août 2021.

L'Assemblée décide à l'unanimité d'accepter cette convention.

### 4. QUESTIONS DIVERSES

Sylvie BURLON fait part au Conseil de l'affichage d'un panneau annonçant la prochaine implantation d'une antenne hertzienne "Free mobile" sur la commune de Voiron (ch. de Lavandes) limitrophe avec St-Cassien (ch. des Vignes). Cette installation n'aurait pas fait l'objet des obligations de concertation des riverains et de mutualisation des antennes. Ces informations seront vérifiées par S. BURLON en mairie de Voiron, mais Paul-Henri HAUMESSER rappelle que la municipalité de Saint Cassien n'est pas compétente pour des dossiers d'urbanisme hors du territoire communal, et ne dispose pas de moyens de recours à l'encontre de ce projet.

**La séance est levée à 22h10.**

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

AILLOUD Laurent			
ARNOUX Michel		FESTAZ Christine	
BURLON Sylvie		GEORGEAULT Stéphane	
CALLET Patricia		HAUMESSER Paul-Henri	
CHARLOT Catherine		JOSSERAND Max	
COTTAVE Françoise		MOREAU Marie-Geneviève	
COURTADE Pierre		PIERRE Mathieu	
DOSSENA Danièle		PROST-TOURNIER Isabelle	